

Projet de Parc Éolien en mer de Saint-Nazaire

Débat public

Le

Journal

17 sept. 2013 N°3

Le débat public est clos : vous l'avez rendu riche et animé



Vous avez été nombreux à vous informer sur le projet et à donner votre opinion dans les réunions publiques, au cours du débat mobile ou sur internet. Votre participation s'est caractérisée par l'écoute attentive et respectueuse de chacun, par la qualité des arguments exprimés et par la richesse de l'information apportée par les différents intervenants.

Conformément à la loi, j'ai rédigé en collaboration avec les membres de la Commission le compte rendu de ce débat.

Nous y rapportons les questions et opinions que vous avez exprimées sur le projet, ainsi que les engagements que le maître d'ouvrage a pris à la suite de ces échanges. Ce troisième numéro du Journal du débat vous présente une synthèse de ce compte rendu.

Dans un contexte marqué par l'inscription du projet dans une politique énergétique nationale, les échanges ont porté sur de multiples aspects : filière industrielle et retombées économiques, environnement, paysage et tourisme, pêche, usages et sécurité maritimes, aspects financiers, raccordement au réseau électrique national, etc.

De la préparation à la conduite du débat, nous avons tenu à aller à la rencontre du public, dans toute sa diversité. Nous nous sommes efforcés de multiplier les outils de participation, et d'adapter la conduite du débat aux attentes que vous avez exprimées.

Au nom de la Commission particulière du débat public (CPDP), je tiens à vous remercier, ainsi que le maître d'ouvrage, de votre implication dans cet exercice de démocratie participative que représente le débat public et que la CPDP s'est attachée à faire vivre pendant ces quatre mois.

Chantal Sayaret,

Présidente de la CPDP

Parc éolien en mer de Saint-Nazaire

Compte rendu du débat public et bilan

Le **bilan** rédigé par le président de la Commission nationale du débat public est publié le même jour que le **compte rendu** du débat public rédigé par la présidente de la CPDP.

Alors que le compte rendu s'attache à présenter les arguments et questions exprimés dans le débat, le bilan propose une analyse du débat, en retraçant les grandes lignes et en présentant les principaux apports.

Les chiffres du débat

- **294** questions-réponses
- **175** avis et **91** commentaires au sein du forum de discussion
- **13** contributions, **16** cahiers d'acteurs, **2** délibérations de conseils municipaux, **17** commentaires
- **2 080** participants aux **10** réunions publiques, **29** prises de parole en moyenne par réunion
- **66** participants à l'atelier d'approfondissement sur l'environnement
- **252** avis ou questions recueillis aux **8** rencontres du débat mobile, auxquelles ont assisté **920** participants
- **5 300** visiteurs uniques sur le site, principalement de Loire-Atlantique (43%)





Les apports du débat public

Le compte rendu du débat présente les arguments exprimés par le public. La CPDP ne donne aucun avis sur le projet. Il se base exclusivement sur les propos recueillis par la CPDP au travers des différents supports de participation mis en place : les réunions publiques, le site internet, le débat mobile et les documents écrits.

Politique énergétique, zone propice et appel d'offres

Le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire s'inscrit dans une politique énergétique favorable aux énergies renouvelables, qui s'est traduite par la définition de zones propices au développement de l'éolien en mer puis par des appels d'offres lancés par l'État pour la construction de parcs éoliens sur ces zones.

> L'éolien maritime en question

Le débat public portait sur un projet de parc éolien, et non sur l'ensemble de la politique énergétique française. Pour autant, cette politique représente un élément de contexte important, que les participants au débat ont discuté.

Les avis diffèrent quant à la pertinence de développer l'éolien maritime. Une partie du public le juge indispensable, au même titre que d'autres énergies renouvelables, pour lutter contre le changement climatique et réduire la dépendance au nucléaire. Pour d'autres en revanche, l'énergie éolienne, du fait de son coût élevé, de l'intermittence de sa production et de ses impacts environnementaux et paysagers, ne contribue pas de manière satisfaisante à la réduction des gaz à effet de serre. L'opportunité de développer d'autres techniques (hydroliennes, éoliennes flottantes...) a également été débattue.

> Une zone dite « propice » remise en cause

La zone du projet a été définie par l'État au terme d'un processus de concertation qui a fait l'objet d'appréciations très diverses. La procédure d'appel d'offres lancée sur cette zone et remportée par Éolien Maritime France a été critiquée. Pour certains participants, elle équivaut à une décision déjà prise, avant que le débat public ne se tienne.

L'État a particulièrement été interpellé sur les possibilités de faire évoluer le projet, et notamment de le déplacer afin d'en réduire les impacts environnementaux et paysagers. En fin de débat, il a précisé qu'un tel déplacement n'est pas envisageable et qu'il risquerait de remettre en cause l'intégralité de l'appel d'offres lancé en 2011, c'est-à-dire non seulement le projet en mer de Saint-Nazaire mais aussi ceux de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Saint-Brieuc.

Les aspects financiers discutés

Les répercussions de l'éolien maritime sur la facture d'électricité des ménages ont fait l'objet de nombreuses questions. Le maître d'ouvrage cite des chiffres de l'État, qui estiment à 25€ par an et par ménage la hausse de la facture d'électricité due à la mise en place des 6 000 MW d'éolien en mer. Par ailleurs, des élus souhaitent une modification de la répartition du produit de la taxe qui serait versée par le porteur de projet. Pour eux, celle-ci doit bénéficier aux communes les plus touchées.



Effets et caractéristiques du projet

Les positions des participants entre soutien, opposition et vigilance.

> Fortes attentes de retombées économiques



Pour plusieurs participants, le projet est perçu comme le point de départ d'une nouvelle filière industrielle consacrée à l'éolien maritime, ouverte aux marchés européens. Ils considèrent que la région nazairienne dispose de plusieurs atouts pour l'accueillir : savoir-faire industriel, infrastructures portuaires, réseaux d'entreprises et organismes de recherche compétents et mobilisés...

Des participants espèrent que la construction puis l'exploitation du projet se traduiront en créations d'emplois locaux. Toutefois, les perspectives annoncées par le maître d'ouvrage ont fait l'objet de nombreuses demandes de précisions. Certains se déclarent sceptiques quant à la réussite de cette filière industrielle et à ses bénéfices pour le territoire, compte tenu de la concurrence étrangère et des inconvénients de cette source d'énergie, notamment sa faible rentabilité.

L'importance de la formation

Plusieurs participants attachent une grande importance à la formation professionnelle, afin que la population du territoire acquière la compétence nécessaire aux emplois dans l'éolien maritime. La coopération des différents acteurs concernés (industriels, universités, organismes de formation, collectivités...) a notamment été présentée comme un enjeu crucial.

> Les impacts environnementaux controversés

La question des impacts environnementaux du projet a fait l'objet d'une controverse, qui a jalonné l'ensemble du débat. Pour les uns, ils seraient intolérables et justifieraient sinon le renoncement au projet, du moins son déplacement. Pour d'autres au contraire, les impacts environnementaux seraient modérés et, pour peu que des actions appropriées soient mises en place, demeureraient dans des limites acceptables. Pour un troisième groupe de participants enfin, les impacts environnementaux pourraient être importants, ce qui justifie une grande vigilance sans pour autant remettre en cause le projet.

L'atelier d'approfondissement

Constatant les demandes de discussions plus approfondies sur l'environnement, la CPDP a décidé d'ajouter au calendrier des réunions un atelier sur ce thème. Les échanges ont notamment porté sur la méthodologie des études. A ce sujet, le maître d'ouvrage a proposé aux participants de collaborer à la définition des études ultérieures. La CPDP a relayé sur le site du débat une consultation du public concernant les campagnes de plongée menées sur le Banc de Guérande.

Parmi les impacts craints par les participants, l'effet du chantier sur la turbidité (trouble) de l'eau et sur les laminaires – des algues au rôle écologique important – ont été particulièrement discutés, de même que les impacts sur les oiseaux ou la faune sous-marine.

Plusieurs participants semblent s'accorder sur l'insuffisance actuelle de la connaissance écologique du Banc de Guérande. Les études du maître d'ouvrage sont parfois jugées trop sommaires. Certains doutent d'ailleurs que les études nécessaires à une connaissance satisfaisante du milieu puissent être réalisées dans le calendrier du projet. Celui-ci prévoit en effet une mise en service du parc en 2018.

> Paysage et tourisme, entre craintes et attentes

L'impact paysager du projet a été la source de vives oppositions. Pour certains, le parc dénaturerait l'horizon : il devrait selon eux être plus éloigné des côtes. Certains participants estiment au contraire que l'esthétique, une notion subjective, ne devrait pas être un critère de remise en cause du projet, étant donné ses bénéfices sur le plan environnemental et économique.



Les opinions divergent également quant à l'effet des éoliennes sur le tourisme, les uns exprimant des craintes tandis que d'autres voient dans le projet une opportunité de diversification touristique.

Une expertise complémentaire sur la visibilité des éoliennes

Tout au long du débat, les photomontages présentés par le porteur de projet ont suscité les critiques de certains participants. Ces critiques ont abouti à la demande d'une expertise complémentaire sur la visibilité des éoliennes. La Commission nationale du débat public, en réponse à cette demande, a commandité la réalisation de simulations visuelles par une société indépendante du maître d'ouvrage. Celles-ci ont été présentées en réunion et sur le site du débat.

> Un raccordement au réseau électrique dont les modalités restent à définir

Le raccordement du projet au réseau électrique national est financé par le porteur de projet, mais réalisé par un autre maître d'ouvrage : RTE (Réseau de Transport d'Électricité) qui en est le gestionnaire. Composé d'une partie maritime et d'une partie terrestre, le raccordement a soulevé des craintes relatives notamment à ses impacts fonciers, environnementaux et sanitaires. L'emprise du poste de raccordement représente une source d'inquiétudes pour certaines communes. L'emplacement du point d'atterrage (lieu où les câbles rejoignent la côte) a également fait l'objet de questions. Des participants attendent de RTE une information transparente sur la suite du projet, sachant qu'il devrait définir une bande de passage de 100 à 200 m de large d'ici l'automne 2013.

> Les pêcheurs se disent vigilants

Le projet soulève des inquiétudes à propos de ses répercussions sur la pêche professionnelle. Les pêcheurs se disent prêts à s'accommoder du projet, mais déclarent néanmoins faire preuve d'une grande vigilance quant à ses impacts.

Des exigences ont été présentées à propos de la préservation des ressources halieutiques et au maintien de l'activité de pêche aux arts dormants dans la zone.

Vers un maintien des usages nautiques

Des questions ont porté sur la possibilité de poursuivre certaines activités à l'intérieur du parc, notamment la pêche sportive, la plaisance ou la plongée. Si les autorisations et éventuelles restrictions restent à définir, le principe avancé par l'État et le maître d'ouvrage reste la coexistence des usages de la mer. Des questions de sécurité ont également été posées, traduisant parfois de vives inquiétudes.

L'après-débat

Éolien Maritime France, maître d'ouvrage, dispose désormais de trois mois pour faire connaître publiquement les suites qu'il entend donner à son projet (poursuite, modification ou abandon). Dans sa décision, il devra mentionner les mesures qu'il prévoit de prendre en réponse aux enseignements qu'il tire du débat public.

Plusieurs participants ont exprimé le souhait, si le projet se poursuit, de voir le porteur de projet travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette concertation pourrait se dérouler dans le cadre d'une instance permanente mise en place par l'État. Les travaux de cette instance ont été suspendus pendant le débat, mais pourraient reprendre le cas échéant à l'automne 2013. Des participants ont insisté sur la nécessité qu'une telle concertation soit étendue à l'ensemble du public.

